REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3286

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 2ème - Lyon 7ème

Objet : Travaux préalables à la rénovation du centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Changement des appuis glissants du CELP et déménagement de la gare routière internationale - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur Benjamin Badouard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 novembre 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Guerin Monique

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M. Burricand, Mme M. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. J. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme.

Absents excusés : M. G. Corazzol, Mme É. Baume (pouvoir à Mme B. Vessiller), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme S. Chadier (pouvoir à M. L. Seguin), M. H. Dalby (pouvoir à Mme N. Dehan), M. P. David (pouvoir à M. M. Vincent), Mme J. Percet (pouvoir à M. É. Perez), M. É. Vergiat (pouvoir à Mme G. Coin), Mme S. Zdorovtzoff (pouvoir à M. M. Vieira).

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3286

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 2ème - Lyon 7ème

Objet : Travaux préalables à la rénovation du centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Changement des appuis glissants du CELP et déménagement de la gare routière internationale - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Changement des appuis glissants du centre d'échanges de Perrache

Une nouvelle phase du projet Ouvrons Perrache est entrée en phase opérationnelle en 2025 avec la mise en œuvre des travaux de préparation du projet de réhabilitation du CELP. Les travaux de suppression partielle de la passerelle reliant le CELP à la gare SNCF ont été réalisés et les marchés de travaux en vue de l'engagement à fin 2025 des travaux de réhabilitation de la gare routière interurbaine située au niveau 1 du centre d'échanges ont été notifiés.

Dans la continuité, une opération de travaux concernant le changement des appuis glissants du CELP doit également être engagée en 2026.

Les appuis glissants sont des dispositifs en élastomère qui font la jonction entre les poteaux et les dalles de plancher haut des étages du centre d'échanges. Ce dernier étant construit comme un pont, ces dispositifs assurent le changement de dilatation de l'ouvrage entre les trémies autoroutières sous le CELP et les étages. Ces appuis ont une durabilité estimée d'environ 50 ans. Le CELP ayant été livré en 1976, il est nécessaire de les remplacer préalablement à l'engagement des travaux conséquents de réaménagement du bâtiment dans le cadre du projet CELP 360.

Les travaux consistent à changer 48 appuis en procédant à un levage des poutres supérieures, à découper les têtes de poteaux existantes pour enlever les anciens appuis et à reposer de nouveaux appuis.

Les travaux se feront en maintenant la gare de bus en fonctionnement.

II - Lancement de la procédure d'attribution d'un marché de conception-réalisation

Compte tenu de la complexité des travaux et de l'imbrication des études de maîtrise d'œuvre dans le process opérationnel et l'impossibilité de définir en amont quel principe technique et quel processus organisationnel devraient être appliqués pour le changement des appuis, la Métropole de Lyon a engagé la procédure en vue d'attribuer un marché de conception-réalisation par le biais d'une procédure de dialogue compétitif dans les conditions des articles L 2131-1, L 2124-1 et L 2124-4 du code de la commande publique (CCP) et des articles R 2124-1, R 2124-5 (le motif de recours à cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'alinéa 3 de l'article R 2124-3 *"lorsque le marché comporte des prestations de conception"*), R 2131-16 à R 2131-18 et R 2161-24 à R 2161-31 du code de la commande publique.

Le marché public à conclure est un marché de conception-réalisation passé en application des articles L 2171-2, R 2171-1, R 2171-15, R 2171-16, R 2171-17 et R 2171-18 du code de la commande publique.

Le montant prévisionnel de l'opération de 5 100 000 € comprend le budget du marché de travaux et des missions annexes, le contrôle technique, la coordination sécurité et protection de la santé et le contrôle externe.

Par conséquent, il est nécessaire d'approuver le programme des travaux afin de notifier le marché de travaux en début d'année 2026.

III - Déménagement de la gare routière internationale - Complément de travaux

La gare routière internationale provisoire à Gerland a fait l'objet d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme, adoptée par délibération du Conseil n° 2025-2961 du 29 septembre 2025 portant le montant total du budget alloué pour la réalisation du projet à 4 144 700 € TTC pour les études et les travaux.

Des travaux supplémentaires d'un montant prévisionnel de 230 000 € sont rendus nécessaires pour réaliser des compléments aux fondations et aux serrureries demandés par le contrôleur technique, pour sauver le système racinaire des trois arbres au nord des travées au niveau des girations, pour reprofilage, pour la création de réseaux d'eau potable, du fait de la découverte d'anciens réseaux de chaleurs et de réseaux amiantés et, enfin, car il est nécessaire d'ajouter des caméras de surveillance et un bouton d'appel d'urgence sur site (préconisations dans le cadre de l'étude de sûreté et de sécurité publique -ESSP-).

Par conséquent, il convient d'ouvrir une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 230 000 € au titre de l'opération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'engagement des travaux de changement des appuis glissants du CELP,

b) - des travaux complémentaires de la gare routière internationale à Gerland.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains pour un montant de 5 100 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2 550 000 € en 2026,
- 2 550 000 € en 2027,

sur l'opération n° 0P08O7761.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 25 448 823,20 € TTC.

3° - La somme à payer en investissement, soit 5 100 000 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2026 et 2027 - chapitres 20 et 23.

4° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 230 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 230 000 € en dépenses en 2026,

sur l'opération n° 0P09O9184.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 374 700 € TTC en dépenses.

5° - La somme à payer en investissement, soit 230 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2026 - chapitres 21 et 23.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20251215-344337-DE-1-1
Date de télétransmission : 17 décembre 2025
Date de réception préfecture : 17 décembre 2025